

La société doit protéger le plus faible, parce que si le plus faible est protégé, alors personne n'a rien à craindre

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Non classé](#)

Date : 24 décembre 2010

En cette veille de Noël, je vous propose la lecture de [la conférence](#) donnée par **Mgr Nicolas Brouwet, évêque auxiliaire de Nanterre**, lors de l'université d'automne de l'association Notre-Dame de Chrétienté du 20 novembre. En voici quelques extraits :

Recevoir la vie : **nous devons avoir un regard contemplatif, regard contemplatif qui nous permet d'accueillir la vie comme un don** (et non pas être tout de suite dans la maîtrise) ; dans son discours du 1^o janvier dernier, Benoît XVI rappelait que celui qui ne voit plus la Création que comme le seul fruit du déterminisme ou de l'évolution ne sait plus accueillir la Création comme un don. Il ne sait plus que l'asservir par la technique en lui imposant ses désirs et ses lois. Cette remarque s'applique d'abord à l'accueil de la vie humaine. **Un regard contemplatif est un regard qui sait (ou qui réapprend à) s'émerveiller devant le don de toute vie humaine.** A partir de là on peut voir la personne humaine dans sa gratuité et dans sa beauté (et non en cherchant d'abord l'efficacité et la rentabilité : qu'est-ce qu'elle va me coûter ou coûter à la société ?) Voir la personne dans sa dépendance constitutive (et non en terme d'indépendance, d'autonomie). Voir le bien-être de la personne en terme spirituel et relationnel et non seulement en terme matériel. [...]

Faire de sa vie un don de soi, un service de son frère : accepter d'être « *le gardien de son frère* », d'être responsable de son frère. « *Que personne ne cherche son propre intérêt mais celui d'autrui* » (1 Co 10, 24). **C'est la dimension sociale de l'existence. Nous sommes donnés les uns aux autres.** Notre anthropologie est une anthropologie du don. Le bonheur de l'homme se trouve dans le don de soi. Pour chercher le bien de l'autre par le service. **Organiser la société à partir d'une réflexion sur la vérité de ce qu'est la personne humaine et non sur une négociation entre des désirs et des intérêts particuliers où prévaudra finalement la loi du plus fort. L'engagement pour la vie ne se fera pas seulement individuellement mais dans la mise en place de structures.** [...]

Il faut prendre en considération les détresses humaines ; en particulier la détresse d'une femme qui ne pourra pas élever son enfant. **Mais jamais cette détresse ne peut justifier l'avortement.** [...] **Une des formes de l'engagement en faveur de la vie est d'accompagner la vulnérabilité des parents qui apprennent le handicap de leur enfant à naître** (ex : La fondation Jérôme Lejeune). Il y a aussi la vulnérabilité des

équipes médicales qui partagent la peur et l'insécurité de notre société face au handicap. Le Rapport des états généraux rappelle que « *le consentement libre et éclairé constitue l'un des principes cardinaux des lois de bioéthique* ». **Mais qu'est-ce qu'un consentement libre et éclairé ? Une information doit dire la dignité personnelle de l'enfant à naître. Les informations ne doivent pas être seulement techniques, biomédicales. [...] Nous voyons bien que c'est là que se situe la tentation de l'eugénisme.** Le diagnostic prénatal a un objectif avant tout curatif. Mais il est devenu, peu à peu, un outil de dépistage qui favorise une mentalité eugénique, c'est-à-dire de sélection des enfants à naître. C'est ainsi que l'on élimine 96% des embryons ou foetus porteurs de la trisomie 21. [...]

La personne humaine n'est jamais due. Autrement dit, il n'y a pas de droit à l'enfant. L'enfant a des droits. En particulier le droit à la vie. Mais il n'est jamais dû. Vous savez que l'Église encourage la recherche pour vaincre les différentes formes de stérilité. Elle permet aussi les procédés qui peuvent aider à la procréation sans se substituer à l'acte conjugal. **En revanche elle considère que la fécondation in vitro, qui se substitue totalement à l'acte conjugal, ne respecte pas la dignité de la personne humaine. Parce que la personne ne doit pas être le produit d'une manipulation en laboratoire, d'un simple acte technique.** Par ailleurs, il y a un véritable attentat à la vie dans le fait de congeler des embryons humains. On les congèle pour pouvoir les réimplanter dans l'utérus si une première implantation n'a pas eu de résultats. [...]

La vie humaine n'est pas disponible au sens où elle n'est pas à notre disposition pour parvenir à des objectifs aussi généreux soient-ils. Le projet de loi [bioéthique]entérine la conservation d'embryons comme une pratique clinique et biologique. Il suffit qu'il n'y ait plus de projet parental sur ces embryons (environ 50% des embryons congelés ne font plus l'objet d'un « projet parental ») pour qu'on puisse utiliser les cellules souches de ces embryons. Notez que prélever une cellule souche sur un embryon humain cause sa destruction. La notion de « projet parental » a été créée justement face à la surproduction d'embryons qui ont été congelés. Il est assez étrange de constater que l'embryon n'a pas de statut. Il n'est ni une personne, ni une chose, deux catégories du droit français. Le Rapport des états Généraux le voit comme « un être encore en puissance » ou une « personne potentielle ». **De déplacement sémantique en déplacement sémantique, on finit par instrumentaliser la personne humaine.** [...] L'embryon qui ne fait plus l'objet d'un projet parental est donc transformé en matériau pour la recherche. C'est vraiment une instrumentalisation de la vie humaine. [...]

La société doit protéger le plus faible ; et en particulier celui qui ne peut pas parler, celui qui n'a aucun recours, celui qui est le plus vulnérable. C'est là-dessus que repose la confiance. **Parce que si le plus faible est protégé, alors personne n'a rien à craindre. Si, en revanche, la société écarte le plus faible, alors celui qui est situation de détresse se demandera : « A quand mon tour ? ».** [...]